

Référence Marché : NM2201

Consultation : Sécurité incendie des bases vie

Activité : Installations de chantier

CONTENU DE LA PRESTATION

La présente fiche marché concerne la signature d'un contrat avec une entreprise de systèmes de sécurité incendies :

- Sites concernés : ensemble des installations du projet EPR2
- Installations concernées : les bases vie, les ICPE

La prestation comprend la fourniture d'équipements de sécurité incendie (Alarmes T4, extincteurs, plans d'évacuation) ainsi que l'assistance à la sélection et mise en place de ces équipements.

ACCÈS CONSULTATION

Le Cahier des charges sera accessible sur la plate-forme de consultation d'Eiffage après validation de l'accord de confidentialité et une fois confirmation de l'intérêt pour cette consultation en contactant le référent achats.

RÉFÈRENT ACHATS

- Adrien RUELLE
- adrien.ruelle@eiffage.com

CONDITIONS PARTICULIÈRES

- Qualification / Référencement auprès d'Eiffage Génie Civil : applicable
- Qualification entreprise : ISO 45001 serait un plus
- Références : une expérience avec des ICPE serait un plus

L'intervention et l'accès sur site se feront dans le respect des exigences contractuelles, notamment en matière de sécurité et de formation.

PLANNING

La consultation est prévue d'être publiée en février 2025 afin de respecter le calendrier suivant :

- Choix fournisseur : Mars 2025
- Besoins travaux : Mars 2025
- Durée de la prestation : durée de projet

*Adresse de livraison : EIFFAGE CHANTIER
EPR2 CENTRALE NUCLEAIRE PENLY 40
Rue de Navarre 76630 Petit-Caux France*

Cet appel d'offres ne présage pas de la décision que prendra l'Etat concernant le lancement ou non du programme EPR2, ni de l'obtention des autorisations administratives nécessaires pour la réalisation des Projets. Il doit permettre à la fois aux équipes d'EGC de disposer des retours fournisseurs pour avancer la préparation des travaux, et aux industriels d'avoir de la visibilité sur les besoins du programme EPR2 – NM2201 afin de se préparer à exécuter les contrats.